

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles la société Logipro propose à ses clients d'utiliser le logiciel SaaS NextSign.

Article 2 – Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes suivants auront la signification suivante :

- « Logipro » : la société éditrice du logiciel SaaS NextSign ;
- « NextSign » : le logiciel SaaS commercialisé par Logipro ;
- « Client » : toute personne physique ou morale ayant souscrit à une offre pour utiliser le logiciel NextSign.

Article 3 – Offres

Logipro propose à ses clients différentes offres pour utiliser le logiciel NextSign. Les caractéristiques de chaque offre, ainsi que les tarifs correspondants, sont précisés sur le site internet de Logipro.

Article 4 - Conclusion du contrat

Le contrat est conclu lorsque le client souscrit à l'une des offres proposées par Logipro. Cette souscription peut être effectuée directement en ligne sur le site internet de Logipro. Le client s'engage à fournir des informations exactes et complètes lors de la souscription.

Article 5 - Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de la souscription de l'offre par le client. Il peut être résilié à tout moment par le client ou par Logipro, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours.

Article 6 - Obligations de Logipro

Logipro s'engage à mettre à disposition du client les fonctionnalités du logiciel NextSign décrites dans l'offre souscrite. Logipro s'engage à garantir la disponibilité et la sécurité du logiciel NextSign, ainsi qu'à assurer la confidentialité des données du client.

Article 7 - Obligations du client

Le client s'engage à utiliser le logiciel NextSign conformément aux instructions fournies par Logipro. Le client s'engage à fournir des informations exactes et complètes lors de la souscription, ainsi qu'à mettre à jour ces informations en cas de modification.

Article 8 - Responsabilité de Logipro

Logipro ne pourra être tenue responsable de tout dommage résultant d'une utilisation du logiciel NextSign non conforme aux présentes conditions générales de vente ou aux instructions fournies par Logipro. Logipro ne pourra également être tenue responsable de toute interruption de service liée à un cas de force majeure.

Article 9 - Propriété intellectuelle

Le logiciel NextSign, ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent, sont la propriété exclusive de Logipro. Toute utilisation, reproduction ou représentation du logiciel NextSign ou des éléments qui le composent, sans l'autorisation préalable et écrite de Logipro, est interdite.

Article 10 - Données personnelles

Les données personnelles du client sont collectées et traitées par Logipro conformément à sa politique de confidentialité, disponible sur son site internet.

Article 11 - Modification des conditions générales de vente

Logipro se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sans préavis ni information préalable des utilisateurs.

Toute modification des conditions générales de vente sera opposable aux utilisateurs dès sa mise en ligne sur le site internet de Logipro et s'appliquera immédiatement, sauf pour les utilisateurs qui auraient déjà passé une commande et qui seraient soumis aux conditions générales de vente en vigueur au moment de la commande.

En continuant d'utiliser le logiciel NextSign après toute modification des conditions générales de vente, l'utilisateur accepte ces modifications.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Le logiciel NextSign ainsi que toutes les marques, logos, graphismes, photographies, animations, vidéos et textes contenus dans le logiciel sont la propriété exclusive de Logipro ou de ses partenaires, et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

L'utilisateur s'engage à ne pas reproduire, représenter, diffuser, commercialiser, modifier, concéder tout ou partie de l'un quelconque des éléments reproduits dans le logiciel NextSign, sans l'autorisation expresse et préalable de Logipro.

Toute utilisation non autorisée du logiciel ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 13 - Limitation de responsabilité

Logipro ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utilisation du logiciel NextSign, ou de toute information obtenue à partir du logiciel.

Logipro ne pourra également être tenue responsable de tout dommage résultant d'un accès non autorisé ou d'une altération des transmissions ou données de l'utilisateur.

Logipro ne garantit pas que le logiciel NextSign sera exempt d'erreurs ou d'interruptions, ni que les défauts seront corrigés.

Article 14 - Force majeure

Logipro ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure, notamment en cas de grève totale ou partielle des services postaux, de transporteurs, et/ou de communications.

Article 15 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige entre Logipro et un utilisateur, une solution amiable sera recherchée. À défaut d'une telle solution, tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Article 16 - Langue

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Fait au Puy en Velay, le 26/4/2023

Pour Logipro, le gérant

Frédéric Royet